

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-427 DU 13 AOUT 2009

Chargeant Monsieur Issa BADAROU-SOULE, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires, de l'intérim de Monsieur Nicaise K. FAGNON, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics pour compter du 12 août 2009

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2009-420 du 11 août 2009 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale de l'intérim du Président de la République pour compter du 11 août 2009 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 12 août 2009, Monsieur Issa BADAROU-SOULE, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires est chargé de l'intérim de Monsieur Nicaise K. FAGNON, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics, en congé.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 AOUT 2009

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, absent, le
Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du
Développement, de l'Evaluation des Politiques
Publiques et de la Coordination de l'Action
Gouvernementale assurant l'intérim



Pascal Irénée KOUPAKI